

United Nations  Nations Unies

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: 20200709UnNvÉtatsparties

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la trentième Réunion des États parties à la Convention.

Le Bureau des affaires juridiques a le plaisir de transmettre ci-joint une lettre datée du 9 juillet 2020, qui est adressée aux représentants permanents des États parties à la Convention auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la vingt-neuvième Réunion des États parties au sujet de l'issue des consultations sur la « Procédure de prise de décisions applicable à la trentième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » (décision MSP2020.1).

Le Bureau des affaires juridiques saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer les assurances de sa très haute considération.

 9 juillet 2020



Permanent Mission of the Republic of Sierra Leone to the United Nations

TEL: (212) 688 1656
FAX: (212) 688 4924

336 EAST 45TH STREET
NEW YORK, N.Y. 10017

9 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les représentants,

Comme suite à ma lettre du 6 juillet 2020 dans laquelle j'ai transmis un projet de décision tendant à ce que la trentième Réunion adopte les décisions par approbation tacite, projet qui a été soumis à la procédure d'approbation tacite jusqu'à 17 heures ce jour, je vous informe que la procédure a été rompue.

J'entends, après avoir consulté la délégation concernée et les groupes régionaux, faire distribuer à tous les États parties une nouvelle communication sur les moyens d'aller de l'avant.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les représentants, les assurances de ma très haute considération.

Michael Imran Kanu (SJD)

Président de la vingt-neuvième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Représentants des États parties
à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer de 1982